

## **CHARTRE DES VALEURS DES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION " L'ABREUVOIR GÉNÉRAL "**

Tiers-lieu – rural dédié au numérique et à l'écotourisme

—

La Charte

Ceci est la charte de l'Abreuvoir Général au sein de laquelle sont définies certaines règles concernant le fonctionnement et le vivre ensemble au sein de l'association.

Un développement durable est un développement économiquement efficace, socialement responsable et écologiquement soutenable.

Au sein de l'Abreuvoir Général le social prime sur le capital, les décisions sont prises démocratiquement. Être vigilant à ce que cette éthique soit toujours respectée et s'appuyer sur la charte si ce n'était pas le cas est notre engagement partagé.

Adhérer à cette charte est un acte volontaire mais nécessaire qui nous lie concrètement les uns aux autres au sein de l'Abreuvoir Général.

Cet acte d'adhésion nous lie à des principes de déontologie, d'éthique, de transparence.

En tant qu'adhérents de l'Abreuvoir Général, nous sommes ouverts et nous évoluons en fonction des besoins dans le respect de soi et des autres.

Nous nous engageons ensemble à :

- Avoir une attitude écoresponsable au sein de l'Abreuvoir Général dans nos achats, dans nos locaux, dans nos interactions avec nos clients, utilisateurs, prestataires...
- Inviter les membres à s'engager personnellement dans cette démarche dans un rythme compatible avec leur développement économique,
- Sortir de sa vision personnelle pour aller vers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
- Étudier les leviers envisageables pour aller vers le respect de l'environnement
- Soutenir les achats de produits ou services responsables
- Faire primer la bienveillance et le vivre ensemble
- Favoriser la convivialité, l'entraide et le dialogue
- Favoriser la contribution la mutualisation des ressources et le partage de compétences
- Favoriser l'ouverture à tous types de publics (prévoir des modalités d'accueil spécifiques pour les demandeurs d'emplois, les étudiants, les retraités, les personnes en situation de handicap...)
- Tout mettre en œuvre pour résoudre pacifiquement nos conflits. Au sein de l'association, la recherche du consensus partagé sera la priorité
- Contribuer au développement humain et économique du territoire de l'entreprise, à l'amélioration du cadre de vie de ses riverains et à la création de richesses, d'emplois et de compétences
- Encourager l'emploi local et la formation
- Éviter le recours abusif aux contrats atypiques ou précaires

- Favoriser l'accessibilité des produits et services de l'entreprise présentant un caractère d'intérêt général sans pénaliser l'équilibre économique de l'Abreuvoir Général

–

L'ensemble de ces actions s'applique avant tout à la structure et chaque membre sera invité à aller dans ce sens.

*Cette charte s'appuie sur la Charte tiers-lieux responsables, solidaires & durables // ©Coopérative Tiers-Lieux 2016*